

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi, 6 juin 2022 à 19 h, à la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents :M. Michel Prince, Mme France Darveau, M. Laurent Garneau, M. Michel Lequin, M. Guy Thériault, M. Denis Perreault, lesquels forment quorum.

Sous la présidence de M. Gilles Gosselin, maire.

Est également présente: Mme Thérèse Lemay, directrice générale, laquelle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, M. Gilles Gosselin, maire, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

ORDRE DU JOUR DE JUIN 2022

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du mois de mai
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrits à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Rapport des comités ;
- 6.1 Retour sur le comité en environnement
7. Administration ;
- 7.1 Responsable de la demande au programme F.R.R de la MRC d'Arthabaska
- 7.2 Appui à la demande d'étude au projet récréotouristique C.D.E.V.R Corporation économique de Victoriaville et ses régions
- 7.3 Soumission pelouse taxes incluses 4 535.77\$
- 7.4 Soumission travaux rénovation 91 054.45\$ taxes incluses
- 7.5 Demande de Juliette St-Amand (marché estival)
- 7.6 Projet étudiant aucun candidat
- 7.7 Décès de la mère de M. Claude Caron et de M. Michel Auger
8. Aqueduc et égouts ;
- 8.1 Vérification du puit arthésien
- 8.2 Résolution assurance collective
- 8.3 Borne de recharge
9. Sécurité publique ;
- 9.1 Poubelle Lac Coulombe
- 10 Voirie ;
- 10.1 Dossier P.A.V.L refus de la subvention
- 10.2 Entériner la dépense achat de 40 voyage de 0 ¾ plus frais de livraison et niveleuse
- 10.3 Résolution achat de numéro civique montant de 300.00\$
- 10.4 Parole à l'inspecteur

11. Nomination de M. Pierre Lacourse au comité en environnement
- 11.1 Retour sur la distribution des arbres
12. Loisirs et culture ;
- 12.1 Fête Nationale
13. Affaires diverses ;
- 13.1 Lettre excavation Marquis Tardif
14. Liste de la correspondance ;
15. VARIA
- 15.1 Écran
- 15.2 Site internet
- 15.3 Dérogation Gilles Raymond
16. Période de questions ;
17. Levée de la séance.

2022-06-102 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Lequin, conseiller, appuyée par Guy Thériault conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2022-06-103 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 mai 2022 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Guy Thériault conseiller, appuyée par Michel Lequin conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **96 190.08 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Perreault conseiller, appuyé par Michel Prince conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 394.06
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 745.39
3	Visa Desjardins (achat divers)	245.80
4	Ministre du Revenu du Québec (ajustement DAS)	118.92
5	ADMQ (inscription congrès)	619.72
6	Fondation À Notre Santé de l'HDA (décès M. Auger)	75.00
7	Gilles Gosselin, maire	984.95
8	Michel Prince, conseiller	406.47
9	France Darveau, conseillère	406.47
10	Laurent Garneau, conseiller	406.47
11	Michel Lequin, conseiller	406.47
12	Guy Thériault, conseiller	406.47
13	Denis Perreault, conseiller	406.47
14	Bell Mobilité inc. (mai)	54.00
15	Buropro (mai)	503.84
16	Cain Lamarre SENCRL (avril)	929.58
17	Carrières P.C.M. inc. (mai)	10 762.50
18	Desjardins Sécurité Financière (juin)	1 054.43
19	Entretien Général Lemay (mai)	333.43
20	Excavation Marquis Tardif inc. (avril)	333.43
21	Eurofins Environex (avril)	381.72
22	Gesterra (avril)	5 377.42
23	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	263.19
24	Hydro-Québec (salle municipale)	1 073.95
25	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	200.56
26	Hydro-Québec (éclairage public / avril)	259.86
27	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	21.65
28	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	21.65
29	Hydro-Québec (quai)	58.94
30	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	1 011.81
31	Sogetel (mai)	311.76
32	Sogetel (quai / avril & mai)	150.07
33	Vivaco Groupe Coopératif (mai)	119.67

34	9366-5495 Québec inc. (balayage rues)	1 791.77
35	Alarme Bois-Francis inc. (contrat annuel)	247.66
36	Excavation Grégoire Garneau (transport gravier)	3 542.43
37	FQM (formation)	171.31
38	Intérieurs Claire Vigneux inc. (décoratrice)	149.46
39	Le Cantonnier (avis public)	573.10
40	Ministre des Finances (droits barrage)	143.00
41	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	2 250.00
42	Municipalité Saint-Rémi-de-Tingwick (formation)	812.45
43	Sogetel (juin)	322.57
44	Sogetel (quai / juin)	93.37
45	Ministre des Finances (1er versement SQ)	43 281.00
46	Total du salaire de la D.G. :	2 741.55
47	Total des salaires & déplacements :	7 224.29
	TOTAL :	96 190.08 \$

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RETOUR SUR LE COMITÉ EN ENVIRONNEMENT

Monsieur Denis Perreault fait mention que chaque représentant présente les problèmes des Lacs situé sur notre territoire.

Le lac Sunday désire éliminer les phragmites.

Le lac Nicolet désire apporter des corrections au problèmes d'envasement.

Le lac Coulombe désire mettre sur pied un programme d'embellissement.

7. ADMINISTRATION

2022-06-105 7.1 DEMANDE AU PROJET F.F.R ET SIGNATAIRE DES DOCUMENTS

Considérant que nous prévoyons utiliser les programmes du F.R.R .

Considérant que l'installation d'un nouveau système d'éclairage publique permettra une économie énergétique.

Considérant que l'installation d'une borne de recharge sera disponible pour tout le monde citoyens et visiteurs

Considérant que l'installation de deux es panneaux idicateurs de vitesse va permettre une meilleur sécurité pour les personnes qui marches autour du Lac Nicolet.

Considérant que la mise a niveau du nouveau logo de la municipalité avec identification des points vues qui représente notre municipalité.

Considérant que Madame Thérèse Lemay DG est mandaté pour signer les documents pour présenter la demande au programme F.R.R au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

En conséquence il est proposé par M. Michel Prince, conseiller appuyée par M. Denis Perreault, conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que le conseil municipal autorise Mme Thérèse Lemay dg à préparer et de déposer le projet et elle est également autorisée à signer les documents au nom de la municipalité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**2022-06-106 7.2 APPUIE A LA DEMANDE D'ETUDE AU PROJET
RECREOTOURISTIQUE C.D.E.V.R CORPORATION ECONOMIQUE
DE VICTORIAVILLE ET SES REGIONS**

Considérant qu'un projet touristique est a l'étude par la Corpotation Économique de Victoriaville et ses Régions.

Considérant que ce projet se situe dans le développement touristique

En conséquence il est proposé par M. Guy Thériault, conseiller appuyée par M. Michel Lequin, conseiller il est unanimement résolu par les conseillers.

Que le conseil municipal de la Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens, appuie la Corporation Économique de Victoriaville et ses Régions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-06-107 7.3 SOUSSION PELOUSE TAXES INCLUSES 4 535.77\$

Considérant que nous avons affiché l'offre de services à plusieurs endroits sur notre territoire

Considérant qu'une seule soumission a été reçue, provenant de Entretien Général Lemay au montant de 4 535.77\$ taxes incluses.

En conséquence il est proposé par M. Michel Prince, conseiller appuyée par M. Laurent Garneau, conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que le conseil municipal accepte la soumission déposée par Entretien Général Lemay au montant de 4 535.77\$

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-06-108 7.4 SOUSSION TRAVAUX RENOVATION 91 054.45\$ TAXES INCLUSES

Considérant que nous avons envoyé trois (3) invitations à soumissionner pour la rénovation des bâtiments municipaux.

Considérant qu'une seule soumission a été reçue, provenant de Construction Qualitech au montant de 91 054.45\$ \$ taxes incluses.

En conséquence il est proposé par M. Michel Lequin, conseiller appuyée par Mme. France Darveau, conseillère, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté.

Que le conseil municipal accepte la soumission déposée par Construction Qualitech au montant de 91 054.45\$

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-06-109 7.5 DEMANDE DE JULIETTE ST-AMAND (MARCHE ESTIVAL)

Considérant que Madame Juliette St-Amande demande l'autorisation d'utiliser les petits chapiteaux de la municipalité pour le marché public d'été 2022

En conséquence il est proposé par Mme France Darveau, conseillère appuyée par M. Laurent Garneau, conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté.

Que le conseil municipal accepte la demande de Madame Juliette St-Amand.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7.6 PROJET ETUDIANT AUCUN CANDIDAT

Après en avoir fait la demande auprès du CEGEP de Sherbroke, et l'avoir inscrit sur le feuillet Info Saints-Martyrs qui a été transmis avec les comptes de taxes 2022 aucune candidature n'a été reçue.

7.7 DÉCÈS MADAME THÉRÈSE GRÉGOIRE CARON ET DE M. MICHEL AUGER.

Les membres du conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens offrent leurs sincères condoléances aux deux familles éprouvé par les décès.

AQUEDUC/ÉGOUTS

2022-06-110 8.1 VÉRIFICATION DU PUIT ARTHÈSIEN

Considérant que par prévention de la distribution de l'eau potable aux citoyens,

Considérant que l'eau utilisé pour le lavage des bateaux provient présentement du réseau d'aqueduc municipal.

Considérant qu'une estimation des coûts a été demandé le montant évalué est d'environ 500.00\$ pour effectuer l'analyse.

En conséquence il est proposé par M. Michel Prince, conseiller appuyée par M. Denis Perreault, conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté.

Que la vérification du puit arthésien situé près de la salle municipale soit vérifié si nous pouvons l'utiliser.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-06-111 8.2 **ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET A UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE.**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la FQM) a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le programme).

CONSIDÉRANT QU' a cette fin, la FQM a procédé a un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-2002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite a ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : Contrat);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurance Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller a l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant a toutes questions ou un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c.D-9.2;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal du Québec et la Loi sur les Cités et villes, une municipalité, une MRC ou organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, a un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement a toutes les années;

Il est proposé par Monsieur Laurent Garneau, conseiller, appuyé par Monsieur Guy Thériault, conseiller.

Et résolu :

Que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 6 juin 2022;

Que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens paie les primes afférentes a l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

Que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

Que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, a tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite a un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

Que la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat le remplaçant, et ce. Jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, a sa participation en

transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au programme;

Que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

Que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens autorise FQM Assurance Inc et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accorde à FQM Assurance Inc et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attirées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-06-112 8.3 BORNE DE RECHARGE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une estimation des coûts pour l'installation d'une borne de recharge payante.

CONSIDÉRANT QUE le présent projet soit accepté au programme F.R.R

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Laurent Garneau, conseiller, appuyé par Michel Lequin, conseiller et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil accepte la soumission de N. Faucher pour l'installation de la borne de recharge au montant de 5 542.00\$

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. SECURITE PUBLIQUE ;

2022-06-113 9.1 POUBELLES LAC COULOMBE

CONSIDÉRANT QUE les déchets placés en bordure du chemin Cloutier doit être ramassés dans les plus brefs délais.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lequin, conseiller, appuyé par Denis Perreault, conseiller et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une lettre soit transmise à Gaudreau Environnement pour que la collecte des ordures en bordure du Chemin Cloutier soit ramassée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VOIRIE

DOSSIER P.A.V.L REFUS DE LA SUBVENTION

Dossier reporté

**2022-06-115 10.2 ENTERINER LA DEPENSE ACHAT DE 40 VOYAGE DE 0 ¾ PLUS
FRAIS DE LIVRAISON ET NIVELEUSE**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation de la rue de l'Anse ont été nécessaire et urgent

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de la réparation des travaux ont été effectués par Excavation Marquis Tardif

CONSIDÉRANT QUE l'achat de 40 voyages de 03/4, le transport et la niveleuse est la dépense qui a été engagée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Laurent Garneau, conseiller, appuyé par Michel Lequin, conseiller et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les membres du conseil acceptent et entérine la dépense qui a été effectuée pour la réparation de la Rue l'anse incluant les frais du matériel, transport et épandage.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**2022-06-115 10.3 RESOLUTION ACHAT DE NUMERO CIVIQUE MONTANT DE
300.00\$**

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de numéros civiques avec poteaux pour les nouvelles constructions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Darveau, conseillère, appuyé par Guy Thériault, conseiller et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'achat des numéros civiques et des poteaux au montant de 300.00\$ soient autorisés

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10.4 PAROLE A L'INSPECTEUR

Les membres du conseil ont rencontré monsieur l'inspecteur durant l'atelier de travail.

**2022-06-116 11. NOMINATION DE M. PIERRE LACOURSE AU COMITE EN
ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Lacourse est nommé sur le comité en environnement en remplacement de Monsieur Jean Charles Pelland.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Guy Thériault, conseiller et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que monsieur Pierre Lacourse soit nommée au comité en environnement en remplacement de monsieur Jean Charles Pelland.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11.1 RETOUR SUR LA DISTRIBUTION DES ARBRES

Monsieur maire, fait mention qu'il est très satisfait de l'expérience et qui compte bien le refaire en 2023.

12. LOISIRS ET CULTURE ;

12.1 FETE NATIONALE

La fête Nationale se tiendra le 23 et 24 juin

Le 23 souper au méchoui, levée du drapeau, balade en calèche

Le 24 Parade en ponton sur le Lac Nicolet

13. AFFAIRES DIVERSES ;

2022-06-117

13.1 LETTRE EXCAVATION MARQUIS TARDIF

CONSIDÉRANT QUE nous avons bien pris connaissance de la demande d'Excavation Marquis Tardif dans laquelle il demande un ajustement de son contrat pour les frais du carburant.

CONSIDÉRANT QUE des informations ont été demandés au Ministères des Affaires Municipales et à notre aviseur légal sur la possibilité d'accorder un ajustement.

CONSIDÉRANT QUE le contrat émis en 2020 ne comprenais pas la clause d'ajustement du carburant.

CONSIDÉRANT QUE à la suite des informations reçus du ministère des Affaires Municipal et de notre aviseur légal la municipalité ne peut répondre positivement à la demande d'Excavation Marquis Tardif.

CONSIDERANT QUE la demande d'ajustement aux prix du carburant est refusée compte tenu des réponses reçues

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Laurent Garneau, conseiller, appuyé par Denis Perreault, conseiller et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'en réponse à la demande d'Excavation Marquis Tardif, le conseil municipal refuse cette demande d'ajustement du carburant selon les informations que nous avons reçus de différents paliers.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

- Invitation COGESAF journée Sentinelle
- MMQ Recommandations du conseiller en gestion des risques
- Invitation du député M. Sébastien Schneeberger
- Invitation de COGESAF assemblée annuelle
- Ministre des Transports voirie locale subvention 93 857.\$
- Demande d'emprunt d'équipements de la Municipalité de Saints-Fortunat
- Programmation des inspections des fosses par Copernic

15. VARIA

2022-06-118 15.1 ACHAT D'UN ÉCRAN

CONSIDÉRANT QUE nous désirons acheter un écran déroulant cet achat serais prévus au programme F.R.R au volet 1et un autre écran plus petit pour la salle de conférence au sous-sol.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lequin, conseiller, appuyé par Guy Thériault, conseiller et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil municipal accepte d'acheter un écran déroulant qui devra être prévus au programme F.R.R au volet 1et un autre écran plus petit pour la salle de conférence au sous-sol.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-06-119 15.2 SITE INTERNET

CONSIDÉRANT QUE nous désirons faire la mise à jour de notre site internet en y ajoutant comme site communautaire.

CONSIDÉRANT QUE nous désirons inclure cette demande au prochain projet de F.R.R

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Darveau, conseillère, appuyé par Denis Perreault, conseiller et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que cette demande soit déposée au programme F.R.R de la M.R.C.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2022-06-120 15.3 DEMANDE DE DEROGATION DU 109 CHEMIN DU LAC NICOLET

CONSIDÉRANT QUE le Comité du CCU a remis au Conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens sa recommandation positive à la demande de dérogation concernant le 109, Chemin du Lac Nicolet.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal accepte par dérogation l'empiètement de 0,46 mètres sur la marge de recul arrière de 22.86m.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Lequin, appuyé par M. Denis Perreault et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accepte la demande de dérogation du 109 Chemin du Lac Nicolet ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. PERIODE DE QUESTIONS :

Quelques citoyens ont posé des questions.

Nouvelle réglementation sur les locations des chalets plus d'information sur le Bla Bla.

17. LEVEE DE LA SEANCE.

Proposé par Guy Thériault à 20h 06

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente qu'il y a les crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions.

SIGNATURE : _____, **maire**

SIGNATURE : _____, **Directrice générale**